

Séance du 7 avril 2016

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Destin, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Lacassagne à M. Salducci, M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé, Mme Candillier à M. Arcouet, Mme Belbaraka à Mme Destin, Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray, M. Boutonnet à M. Laiguillon.

**SECRETAIRE** : Mme Destin.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FONCIER** - Convention de mise à disposition au profit de l'Office de Tourisme de Bayonne de l'ensemble immobilier sis 25 place des Basques.

Depuis 1993, la Ville de Bayonne met à disposition de l'Office de Tourisme de Bayonne l'ensemble immobilier situé 25 place des Basques.

Les missions de l'Office de Tourisme de Bayonne ayant considérablement évolué, il était indispensable de procéder à des aménagements des locaux existants en vue de créer des espaces de travail et d'accueil plus adaptés aux attentes des usagers et à l'utilisation de nouvelles technologies.

Les travaux d'extension et de restructuration de cet ensemble immobilier étant terminés et réceptionnés, il convient d'établir au profit de l'Office de Tourisme de Bayonne une nouvelle convention de mise à disposition des biens concernés prenant en compte ces nouveaux aménagements.

Ces locaux, d'une superficie globale de 499 m<sup>2</sup>, dont le descriptif figure dans la convention ci-jointe, accueilleront dans leur majeure partie, les activités de l'Office de Tourisme de Bayonne.

Cet équipement permettra à l'Office de Tourisme de Bayonne d'exercer dans de bonnes conditions, les missions précisées dans la convention de mandat en date du 18 février 2014 par laquelle la ville de Bayonne lui a confié l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique touristique.

Cette mise à disposition a, en outre, pour objectif de donner les moyens à son bénéficiaire d'y développer un service de qualité afin d'obtenir le classement de l'Office de tourisme de Bayonne en première catégorie.

La présente convention est consentie pour une durée allant du jour de sa signature par les deux parties jusqu'au terme de la convention de mandat précitée, soit le 31 décembre 2019, et ne donnera pas lieu à la perception d'un loyer. La valorisation des locaux occupés est estimée à un montant annuel de 77 844 €, calculée sur la base d'une valeur unitaire de 156 € le m<sup>2</sup> par an.

Par ailleurs, dans cet ensemble immobilier, deux bureaux (38 m<sup>2</sup>) feront l'objet d'une location par la Ville de Bayonne au profit de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Bayonne. Cette cohabitation avec l'Office de Tourisme de Bayonne doit permettre la mise en place de synergies entre les deux structures dans le cadre de leurs missions respectives et de favoriser le développement d'actions communes.

Enfin, l'Office de Tourisme de Bayonne louera à sa filiale, la société Bayonne Promotion, 40 m<sup>2</sup> de bureaux, et ce, dans les conditions prévues dans l'article 3 de la convention de mandat en date du 18 février 2014.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée, reprenant les conditions de mise à disposition ci-dessus définies et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.